

• **Le télé-horaire**

Nouvelle formule d'émission littéraire à Radio-Québec

• **L'actualité**

Mise en demeure du motel Le Châtillon aux autorités de Sherbrooke et Rock-Forest **A 2**

Le psychiatre Gagné savait que Gérin avait les vêtements de Huff **A 3**

Tragédie de l'onde: un citoyen bien connu de Disraeli périt **A 6**

Chômage: la pire année depuis 1936 **C 1**

• **Les sports**

Première visite des Blues au Forum depuis l'échange **E 1**

Football américain: finales de conférences dimanche **E 1**

• **Les voyages**



Whistler: un centre de ski pour le jet-set **B 7**

• **Les arts**

"Toronto Dance Theatre": des danses très recherchées

— Benoit Lachambre

B 1



• **Les reportages**

Un gigantesque chantier souterrain **C 6**

• **La mode**

La parure de lit: reflet fidèle de l'univers du dormeur **D 1**

TEMPÉRATURE—

VARIABLE: — 7°C.

DEMAIN: NEIGE **D-8**

Aujourd'hui

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS.....B-1
- CARRIÈRES.....D-15
- DÉCÈS.....D-11
- FINANCES.....C-4
- PETITES ANNONCES.....D-3
- ROMAN.....D-9
- SPORTS.....E-1
- VIVRE EN '84.....D-1



la tribune

samedi — dimanche

74^e ANNÉE
No 272

SHERBROOKE, 7 JANVIER 1984

48 PAGES
5 CAHIERS
(SAMEDI 60¢) 40¢
Livraison à domicile: \$2.35 par semaine.

Le gros lot de la 6/49

Les jeux presque faits: 7 millions \$

par Lia Lévesque
MONTREAL (PC) — On connaît déjà un gagnant d'un lot qui sera remis samedi après-midi à la Lotto 6/49: Loto-Québec elle-même. La corporation amassera au moins 5 millions \$ en bénéfices à la suite de la ruée vers le billet qu'ont connue le Canada et le Québec, ces jours derniers.

Le gros lot dépassera les 7 millions \$ selon le président de Loto-Québec, M. Jean-Marc Lafaille, et les ventes totales au Canada devraient dépasser les 35 millions \$.

Vendredi à 16 heures, les Québécois avaient validé pour près de 13,7 millions \$ en billets de ce jeu de hasard. Dans la seule journée de vendredi, l'appât du gain facile a fait verser dans les coffres de Loto 6/49 3,4 millions \$. Il y a donc deux fois plus de billets vendus que de Québécois.

Les Canadiens semblent moins croire en Dame Chance que les Québécois. Ils avaient acheté, vendredi, un peu plus de la moitié des billets.

Le tirage de la combinaison gagnante de six chiffres sera effectué à Toronto à 16 heures. La diffusion télévisée en différé de l'événement sera présentée à 17h55 en français, sur le réseau TVA. Loto-Québec évalue sommairement les cotes d'écoute de l'émission à plusieurs millions de spectateurs.

Gagnant discret

Loto-Québec estime que le nom du gagnant ne sera pas connu avant dimanche soir ou lundi, à l'ouverture des bureaux. Le richard canadien viendra alors quêter son dû à un des quatre bureaux provinciaux, en présentant nombre de pièces d'identification.

"Le gagnant n'ira certes pas crier sur les toits qu'il a gagné des millions", lançait en riant M. Jacques Picard, technicien en information au Service des communications à Loto-Québec.

Il y a aussi de fortes probabilités pour qu'il n'y ait pas qu'un seul gagnant. Le gros lot serait alors réparti également entre les "malheureux". S'il existe près de 14,000,000 de combinaisons et que plus de 30 millions de billets ont été vendus au Canada, il est fort possible que deux personnes aient choisi la combinaison gagnante.

Il se peut aussi que personne n'ait sélectionné les bons chiffres. Le gros lot cumulatif atteindrait alors au minimum 9 millions \$, samedi prochain.

Un analyste financier consulté par la Presse Canadienne suggère au gagnant de débrancher son appareil téléphonique, de dénicher une personne de confiance qui gèrera ses avoirs et de déménager en un coin reclus du globe, où il paiera peu d'impôt.



(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Comme des millions de Canadiens, les Estriens ont pris d'assaut les kiosques de Loto-Québec. La scène s'est répétée un peu partout: de grandes files... et de grands rêves.

Au moins 10,000 gagnants en Estrie... selon les statistiques

par Michel Rondeau

SHERBROOKE — Les statistiques veulent que l'Estrie compte cet après-midi au moins 10,000 gagnants par suite du tirage de la 6/49! C'est la conclusion à laquelle on en vient en observant la proportion des ventes et celle de la répartition habituelle des prix dans le cas de la 6/49.

Le territoire couvert par le bureau sherbrookoise de Loto-Québec correspond à peu près à celui couvert par le journal La Tribune, c'est-à-dire qu'il déborde un peu celui de la région 05 et qu'il s'étend depuis les limites de la Beauce jusqu'à la frontière américaine et de Lac-Mégantic à Drummondville.

Selon M. Marc Gaboury, directeur du bureau central de Loto-Québec à Sherbrooke, la population de ce territoire a fait 496,000 mises, la semaine dernière, et ce chiffre devrait passer à quelque 600,000 ou 700,000 cette semaine. M. Gaboury dit qu'il s'agit d'une simple estimation, cependant, car c'est le bureau de Montréal qui dispose des moyens d'identifier le volume de vente exact d'une région donnée.

À Montréal, M. Benoît Racine répondait toutefois, hier, qu'il n'y avait plus une âme aux bureaux de Loto-Québec qui puisse se dégager pour vérifier de telles données avant lundi, le temps fuyant avec autant de rapidité à Loto-Québec que l'argent des mains de la population.

Selon M. Marc Gaboury, le volume des ventes de l'Estrie correspond à environ 8 pour cent de celui du Québec.

Bien qu'il souhaite trouver des gagnants de montants importants en Estrie par suite du tirage d'aujourd'hui, M. Gaboury note qu'il y aura probablement 10,000 gagnants, mais de 10 \$ surtout.

Les vendeurs qui s'affairent devant les quelque 250 terminaux de l'Estrie, pour leur part, reçoivent une commission de 1 pour cent sur la valeur des prix de plus de 1,000 \$ que reçoivent leurs clients.

Terrorisé par une bande de voyous

Un New-Yorkais a vécu deux années infernales



NEW YORK (AFP) — Un homme de 43 ans a vécu pendant plus de deux ans terrorisé par une bande de jeunes voyous, qui le volaient, le privaient de nourriture et utilisaient sa maison comme une base et une cachette.

La police de New York a arrêté jeudi deux jeunes gens dans l'appartement de John Denny, qu'elle a retrouvé paralysé de peur et affaibli par le manque de nourriture. Il paraissait âgé de 100 ans, a indiqué un policier.

Les voisins et la police connaissaient depuis des mois l'épreuve que vivait John Denny, mais ce dernier refusait qu'on lui vienne en aide, par peur de représailles.

John Denny habitait l'appartement depuis l'âge de 10 ans, et y vivait seul depuis la mort de sa

mère, en 1972. Son père était mort en 1967, ce qui, selon ses amis, l'avait plongé dans un état dépressif dont il n'est jamais sorti.

En avril 1981, une bande de voyous pénétra dans l'appartement de M. Denny, pistolet au poing, pour lui voler de l'argent, des bijoux et un trousseau de clés. Dans les mois qui suivirent, ouvrant la porte grâce aux clés volées, ils s'emparèrent de ses chèques d'aide sociale et d'allocation logement. Ils ne l'alimentaient que pour l'empêcher de mourir et cachaient chez lui leur butin d'autres cambriolages.

Au mois de septembre dernier, aidé d'une de ses voisines, M. Denny fit poser de nouvelles serrures, dont il donna les clés à ses bourreaux. La voisine fit venir un policier, mais M. Denny refusa de lui ouvrir, affirmant à travers la porte que tout allait bien.

Finalement, les voisins ayant porté plainte à diverses reprises pour vol, des policiers se rendirent sur place et se firent passer pour des responsables du logement pour que M. Denny ouvre la porte.

Deux jeunes gens, âgés de 18 ans, retrouvés endormis dans l'appartement, ont été arrêtés.

Privé de nourriture... John Denny refusait l'aide de la police par peur de représailles

Suite au raid du 23 décembre

Mise en demeure du motel Le Châtillon aux autorités de Sherbrooke et Rock-Forest

par Daniel Forgues

SHERBROOKE — Depuis le raid de police survenu au motel Le Châtillon à Rock-Forest, la clientèle a diminué d'au moins 50 pour-cent a révélé hier le propriétaire de l'établissement, M. Guy Donahue; ses procureurs ont d'ailleurs signifié, a-t-il dit, une mise en demeure aux autorités de Rock-Forest et Sherbrooke afin de réclamer des dommages et intérêts à la suite de l'incident du 23 décembre après lequel Serge Beaudoin est mort au CHUS.

Interrogé par La Tribune, M. Donahue a précisé qu'il attendrait le verdict du coroner avant de poursuivre ou non les autorités municipales.

Il a toutefois précisé qu'on réclamerait certainement un montant pour couvrir les frais qui seront en-

cours pour réparer les dommages causés aux unités de motel, mais qu'on attendrait l'issue de l'enquête du coroner avant de réclamer une indemnité pour perte de réputation du motel.

De plus, deux chambres ont été saisies par la police, et des sceaux de sécurité ont été apposés aux por-

tes. Il s'agit des unités #4 et #5 du motel. Les deux poseurs de tapis originaux de l'ancienne Lorette avaient été abattus par la police à l'intérieur de l'unité #5 alors que les balles avaient poursuivi leur trajectoire dans l'unité #4 où un couple dormait. Ces deux chambres ne peuvent donc être louées.

M. Donahue a dit avoir comparé les taux d'occupation de la même période pour 1982 et la fin de 1983: "selon moi, la clientèle a baissé d'au moins 50 pour-cent depuis le 23 décembre et ce n'est pas impossi-

ble que ce soit à cause de l'opération policière", a-t-il précisé.

Il a ajouté avoir reçu plusieurs annulations quant à des réservations qui avaient été faites pour la période des Fêtes.

"Plusieurs skieurs avaient réservé des chambres dans la semaine entre Noël et le jour de l'An mais ils ont annulé à la dernière minute. Ils n'ont pas dit que c'était à cause de l'opération policière, mais ils ont trouvé toutes sortes de raisons aussi différentes les unes que les autres", a-t-il conclu.



Aucune blessure

Le conducteur d'une petite voiture a réussi à se tirer indemne de son véhicule hier, vers 17 h, après avoir capoté en bordure du boulevard Université suite à une collision avec un autre véhicu-

le. Les premiers renseignements parvenus à la police indiquaient que des gens avaient été blessés, mais ce n'était pas le cas.

(Photo La Tribune par Claude Poulin)

Un morceau de printemps à croquer au mois de janvier

SHERBROOKE (psj) — Un morceau de printemps à croquer en plein mois de janvier!

Même le météorologue Paul-André Renaud n'avait pas envie de soutenir le contraire, hier... lui qui atteint de cette fièvre printanière a lancé tout bonnement, faisant fi de la froideur scientifique, rigueur devrait-on dire: "Je ne me bats pas pour un degré ou quelques dixièmes de degré de différence. On peut vraiment parler de températures exceptionnelles, de températures-records!"

C'est que depuis mercredi, le 4 janvier, les maxima se sont accrochés à la barre des 0 degré Celsius et plus. Cela fait trois jours en ligne.

Bien sûr, ce ne sont pas les 47 degrés du 4 janvier 1982 ni les 12,8 degrés Celsius du 19 janvier 1973 mais ce ne sont pas non plus les normales de moins 5 pour un maximum et de moins 15 pour un minimum que l'on devrait "normalement" vivre un 4 janvier, et même pis que cela, les jours suivants.

Puis, en ce qui concerne hier et avant-hier, encore mieux que l'avant-avant-veille, on pourrait avancer — sans que ces mots paraissent trop ostentatoires — que les maxima ont égalé les anciens records, l'un datant même du 5 janvier 1971, puisqu'on lisait sur le thermomètre quelque 2 degrés Celsius... à quelques barres près.

Enfin vendredi, soit hier, on flottait au-dessus de la barre du 1.0 degré Celsius, à peine à un degré du précédent record de jour pour un 6 janvier, à savoir 2.2 degrés Celsius.

Bref... on ne peut faire autrement que de dire: ça se prend joliment mieux qu'un moins 38.7 degrés Celsius que l'on a déjà vécu le 9 janvier 1973!

Et avec tout cela, il y a même eu deux records de haut minimum qui ont été éclipsés.

D'abord le moins 0.9 degré Celsius du 5 janvier a effacé le record de moins 3.9 de 1971; puis le record de moins 2.4 du 6 janvier 1983 a été battu hier, alors que le mercure, même à 13h00, était collé à la barre de 1.0 degré Celsius et ce, depuis la veille.

Cette traite de beau temps ressemble étrangement à la situation vécue en janvier 1983 alors que les 5, 6, 7 et 8 janvier ont connu des maxima plus élevés que le point de congélation, suivis d'un intermède de moins 10 degrés Celsius, le 9 janvier, pour repartir sur trois autres journées d'affilée de chaude température.

Après la pause d'aujourd'hui où l'on devrait connaître du temps venteux, quelques périodes de soleil et des températures de moins 10 à moins 12 degrés Celsius, dimanche devrait ramener le maximum à proximité du point de congélation en servant une journée nuageuse avec une neige légère comme crème à glacer le gâteau. Scénario très près de ce qu'on a connu en janvier 1983 alors que l'hiver avait été particulièrement doux.

On a beau parler de printemps, faudrait quand même pas s'imaginer que les pissenlits pondront leur bout du "nez" jaune; il y a encore beaucoup trop de neige au sol.

À l'intention des gouvernements

Pour la CSD: des programmes de relance axés plutôt chez les travailleurs

par Gilles Fisette

COMPTON — La Centrale des syndicats démocratiques (CSD) travaille présentement à la création de programmes gouvernementaux de relance économique axés sur le travailleur.

Déjà, la CSD aurait vu le fédéral lui prêter une oreille attentive et elle se tourne maintenant vers le

provincial avec qui une rencontre aurait lieu incessamment.

C'est ce que révèle le président de cette centrale syndicale, M. Jean-Paul Héту, alors qu'il était interrogé par La Tribune, dans le cadre d'une réunion de deux jours, à Compton, du personnel et de l'exécutif de la CSD de toutes les régions du Québec. Se déroulant jeudi

et vendredi, cette réunion avait pour objectif de définir les orientations qui guideront la centrale au cours de la prochaine année.

"Jusqu'à maintenant, il y a une foule de programmes de subventions pour la relance économique et ils ont tous été préparés en fonction de l'entreprise, de l'employeur. Rien n'a été fait pour le travailleur qui, pourtant, est l'élément-moteur de la vie économique", explique M. Héту.

Partant des expériences vécues au cours des négociations en vue du renouvellement de conventions collectives durant l'année 1983, la CSD a pensé qu'une aide gouvernementale devrait être disponible pour les syndicats qui désirent aborder les négociations avec une approche constructive, propre à la réalité des années '80.

Dernièrement, la CSD a rencontré les ministres Marc Lalonde (Finances) et André Ouellet (Travail) pour leur faire part de ces idées. "Ils nous ont écouté attentivement... Tout cela pourrait se traduire par un programme de subventions constitué d'un fonds de 20 millions \$. On le verra au prochain budget", souligne M. Héту.

Par ailleurs, une rencontre a été demandée avec les ministres québécois Rodrigue Biron (Industrie, commerce et tourisme) et Raynald Fréchette (Travail). La CSD attend une réponse d'un jour à l'autre.

L'aide gouvernementale envers les syndicats intéressés viserait à aider ces derniers dans la recherche et la formation pour cinq situations possibles: donner les moyens aux syndicats de dresser le portrait financier des entreprises avec qui ils négocient, permettant ainsi de confirmer ou d'infirmer les prétentions d'un employeur qui se dit pris à la

gorge, par exemple; appuyer des travailleurs qui veulent participer financièrement dans leur entreprise; aider financièrement les syndicats qui favorisent la planification participative de la main-d'oeuvre dans un contexte de changement technologique (c'est à dire, leur permette de voir les effets de la technologie sur les emplois et préparer des mécanismes pour minimiser voire annihiler les aspects négatifs; aide financière pour permettre aux travailleurs de suivre l'évolution des finances de l'entreprise; aide financière pour les travailleurs qui désirent améliorer la productivité dans leur entreprise.

Face à l'année 1984, la CSD se dit très optimiste. D'autant plus que près de 60 pour cent de ses membres qui ont goûté au chômage, sont maintenant revenus au travail.



Jean-Paul Héту

Au cours de leur réunion de deux jours, les permanents de la CSD ont également reçu des cours de formation en ce qui concerne la santé et la sécurité au travail et le Code du travail.

d'une ligne à la page

PUBLICITE PUBLI-REPORTAGE CONCOURS
 PUBLI-PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES

Ringo Bonus/83

\$2,000 A GAGNER la tribune
2 MARATHONS CONSÉCUTIFS
 sur la même carte
 LES GAGNANTS DOIVENT APPELER A 563-1818

2^e MARATHON - CARTE BLEUE
MONTANT A GAGNER \$1,000

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
 JEUDI, le 5 janvier 1984:
 N-39, I-23

Numéros à marquer sur votre carte aujourd'hui:
 VENDREDI, le 6 janvier 1984:
 N-40, B-15

Numéro à marquer sur votre carte aujourd'hui:
 SAMEDI, le 7 janvier 1984:
 G-57

la tribune Courrier de deuxième classe Enregistrement No 1539

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.
 Tél.: 569-9201, J1K 2X8
 Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

YVON DUBÉ
 Président et Editeur

JEAN VIGNEAULT
 Rédacteur en chef

FRANÇOIS VAILLANCOURT
 Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNÉ
 Directeur du service du tirage

Téléphones: Petites annonces: 569-9501 — Publicité: 569-9201
 Rédaction: 569-9184 — Tirage: 566-6353

Abonnement au Canada territoire im. médial, sauf endroits desservis par camions et routes motorisées. 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays: 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Press. Le service de photos fac-similes de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

Les Loteries

La Quotidienne 1 3 5 - 9 6 2 3

Inter Loto 588 - 0757 - 50422
 937931 - 866717 - 702899
 967637

Provincial 4 4 3 8 2 6 6

Mini 9 9 6 0 5 7

(((6/36)))
 2-11-16-20-27-29
 (36)
 Mise-tôt: 6-21-26-36

carnet

King wellington
REDIGE EN COLLABORATION

C'est la première fois de sa vie que Nancy Fowler peut dire en toute vérité qu'elle a connu ce que c'était des Fêtes d'adulte... elle a pu goûter à une petite coupe de vin et tirer quelques bouffées d'une cigarette... la tête lui en tourne encore...
 — 0 —

Me Marc Montplaisir est comme une puissante cylindrée... il lui faut beaucoup de temps pour se réchauffer et se mettre en marche, mais une fois que c'est parti, ce n'est plus possible de l'arrêter... c'est en ces termes qu'il décrit ses retours de vacances...
 — 0 —

Brian Taupier attend toujours les bouteilles de gin qu'on lui avait promises relativement à une certaine gageure... les René Côté et Normand Mercier ne semblent pas pressés d'admettre leur déconfiture...
 — 0 —

Décidément John Norton n'en fait qu'à sa tête... il ne laisse pénétrer dans le quartier général de la SQ que les individus portant une casquette bleu pâle avec une étiquette rappelant un petit boire bien délicieux... quant aux autres visiteurs, ils doivent s'identifier en bonne et due forme...
 — 0 —

Pour la désignation d'un maire suppléant, le nouveau conseil municipal de Sherbrooke avait d'abord retenu le critère des années de service à la table du conseil; c'est pourquoi comme pro-maire, on a vu se succéder en '83 Antonio Pinard, Roger Gingues, Gérard Déziel et Roméo Quintal... Mais ce critère posait un problème avec tous les nouveaux élus de novembre '82; le critère aurait donc été changé pour celui de l'ordre alphabéti-

que, et Hilaire Béliveau se retrouve au siège de pro-maire pour quatre mois...
 — 0 —

La Banque canadienne de commerce vient d'annoncer la nomination à son conseil d'administration du sherbrookois Marcel R. Savard, président de la firme de comptables Samson, Belair...

Dans le dossier des dessinateurs de cartes, M. Chrétien serait-il le "joker"??

Isolation

Clément Fortier & Associés

Isolation
 Plâtre et stucco
 Système de
 plaques acoustiques
 et de murs secs
 Nous utilisons
 l'isolant "RED TOP"

965, rue Panneton
 Sherbrooke, Qué.
 J1K 2B2
 (819) 563-8333

95304

Dernier témoin au procès de Me François Gérin Le psychiatre Gagné savait que Gérin avait les vêtements de Huff

par Lise Ouellette

SHERBROOKE — Le psychiatre Pierre Gagné a déclaré hier que Me François Gérin lui a confié, lors d'une rencontre tenue entre le 22 et le 26 juin 1981, avoir reçu de la famille Huff des vêtements tachés de sang. Il a dit avoir compris qu'il s'agissait des vêtements portés par Delmar Huff au moment du décès de son épouse.

Le Dr Gagné a précisé avoir appris cet incident parce qu'il interrogeait Me Gérin sur les preuves qui, sans nécessairement être léga-

les, confirmaient la commission du crime par M. Huff. Le psychiatre a confié avoir besoin de cette certitude avant d'acquiescer à une dé-

fense d'aliénation mentale avec les conséquences que cela implique pour un accusé.

Appelé à la barre des témoins par le défendeur Me Robert LaHaye, le Dr Gagné était alors contre-interrogé par le procureur Me François Doyon, dans le cadre du procès de François Gérin, avocat de Coaticook accusé d'entrave à la justice, entre le 7 juin 1981 et le 24 novembre 1982, en rapport pré-

ciément avec les vêtements en question.

Le témoin a déclaré ne pas avoir réagi au fait que Me Gérin avait les vêtements car il lui importait peu qui avait ces pièces. Son intérêt était davantage capté par le fait que Delmar Huff avait changé de tenue et choisi des habits de sortie, ce qui, a-t-il poursuivi, ajoutait au diagnostic de paranoïa établi par lui dès le 22 juin 1981, soit un ou

deux jours après l'arrivée de Huff dans son service, pour examen mental approfondi.

Le Dr Gagné a dit ne pas avoir parlé de ces vêtements lors de la rencontre du mois d'août 1981, avec Me Gérin et Me Thomas Walsh, le procureur dans l'affaire Huff, car la discussion avait porté exclusivement sur les constatations médicales.

En réponse au procureur Me François Doyon, le psychiatre a affirmé que les indices énumérés par Me Gérin, à savoir la hache trouvée sur les lieux, le fait que M. Huff ait été seul sur place et les vêtements tachés de sang, l'avaient convaincu que Delmar Huff était l'agent du crime.

Interrogé par le défendeur Me LaHaye, le Dr Gagné a expliqué au tribunal que dès sa première rencontre avec M. Huff, à la prison Winter, le 11 juin 1981, il soupçonnait fortement la présence d'une maladie mentale grave chez lui et qu'il en avait informé Me Gérin. Le diagnostic a été confirmé le 22 juin, d'ajouter le psychiatre légiste.



Pierre Gagné

Plus tôt en matinée, Me Doyon avait soulevé à quelques reprises l'impossibilité pour la police, la cour, le procureur de la Couronne et le coroner, de poser des questions sur des vêtements dont ils ignoraient l'existence, dans l'affaire Huff. "Qui étaient au courant que les Powell vous avaient remis les vêtements?" de demander Me Doyon à Me Gérin.

L'accusé a alors rétorqué: "Les Powell, la famille de Huff et le Dr Gagné". Après un chassé-croisé de questions de la part du procureur et du juge, Me Gérin a finalement maintenu une de ses affirmations antérieures à l'effet qu'il ne se souvenait pas avoir dit ou non au Dr Gagné qu'il possédait les vêtements litigieux. Il a ajouté que maintenant il pouvait affirmer au tribunal en avoir parlé parce que le Dr Gagné le lui avait dit.

La preuve a pris fin à midi, avec le témoignage du Dr Gagné.

La Défense: un droit et un devoir pour Gérin La Couronne: bonne foi de Gérin mise en doute

SHERBROOKE (LO) — Au cours de sa plaidoirie, hier après-midi, le défendeur Robert LaHaye a soutenu que Me François Gérin avait non seulement le droit mais le devoir de prendre possession des vêtements même en sachant qu'ils étaient susceptibles d'être utiles à la poursuite. Il avait ce droit au même titre que l'accusé qui pouvait agir de même pour soutenir sa défense, a-t-il précisé.

Me LaHaye a aussi affirmé le droit de Me Gérin de garder silence sur ces vêtements et ajouté que s'ils avaient été importants pour la preuve contre M. Huff, l'avocat n'aurait pas eu le droit d'incriminer son client tout comme l'accusé n'est pas obligé de s'incriminer.

Par ailleurs, a-t-il ajouté, si Me Gérin n'avait aucune obligation légale de remettre les objets à la police ou au procureur ou de les informer, il ne devait cependant pas les détruire, les altérer ou encore orienter la défense de son client de

façon à tirer avantage, au détriment de la justice, du fait que la poursuite n'avait pas de tels objets.

Or, de relever Me LaHaye, l'avocat Gérin a constamment orienté son dossier en fonction de l'aliénation mentale ou, au tout début, sur la légitime défense. Dans les deux cas, a-t-il mentionné, le crime est admis par l'accusé.

Quant à la bonne foi de Me Gérin, son défenseur a signalé qu'à tout le monde, incluant le procureur Thomas Walsh, Me Gérin a toujours admis que M. Huff avait commis le crime parce qu'il était mentalement malade.

Me LaHaye a aussi invoqué le fait que Me Gérin n'avait jamais incité le couple Powell et la famille Huff à ne pas parler des vêtements mais leur avait dit au contraire qu'ils pouvaient le faire s'ils le désiraient.

De son côté, le procureur Me François Doyon a mis en doute la bonne foi de l'accusé Gérin.

Il s'est appuyé sur l'approbation

que Me Gérin a donné aux Powell qui n'avaient rien dit des vêtements, lors de l'enquête du coroner. Il a relevé les nombreuses versions différentes données par Me Gérin aux policiers qui l'ont interrogé, le 24 novembre 1982, sur ces mêmes vêtements.

Il a enfin soutenu que l'attitude de Me Gérin à l'enquête du coroner démontrait sa mauvaise foi car tous ceux qui ont suivi l'affaire Huff avaient pris conscience de l'importance des vêtements.

Me Doyon a nié qu'un avocat ait autant de droits que son client et puisse conserver un élément de preuve comme ce client pourrait le faire.

Le procureur a signalé que les vêtements étaient importants comme pièce à conviction car au début, la culpabilité de M. Huff n'était pas claire et que la Couronne avait une seule preuve à savoir la déclaration de M. Huff, laquelle pouvait être contestée. Me Doyon a rappelé que Me Gérin avait admis récemment

que les vêtements pouvaient être importants pour les policiers vue la faiblesse de la preuve.

En outre, a-t-il affirmé, même dans une cause de légitime défense, l'accusé n'admet pas nécessairement avoir commis le crime et la Couronne a alors besoin de preuves.

Selon Me Doyon, l'enquête du coroner et la remise en liberté de Delmar Huff auraient pris une autre tournure si la poursuite avait eu les vêtements en main.

Par ailleurs, de soutenir également Me Doyon, en conservant les vêtements dans son garage où ils pouvaient être altérés, Me Gérin a fait une entrave à la justice parce qu'il a diminué la valeur probante d'un élément de preuve, ce qui revient à cacher cette preuve ou à la détruire. De plus, à son avis, le fait de prendre les vêtements était illégal au départ.

Le juge Jacques Lessard a pris la cause en délibéré. Il prévoit être en mesure de rendre jugement le 30 janvier.

3,000 chômeurs de plus en Estrie

SHERBROOKE (GF) — La situation de l'emploi s'est dégradée en Estrie comme un peu partout au Québec, à la fin de 1983.

En effet, comme le révèlent les plus récentes données livrées, hier, par Statistique Canada, le taux de chômage a fait un bond en décembre alors qu'il marquait 16 pour cent, une augmentation de 2,4 pour cent par rapport au 13,6 pour cent de novembre.

De même, le nombre des chômeurs estriens a connu une hausse importante puisqu'il s'établit à 17.000 personnes, en décembre 1983, une hausse de 3.000 par rapport à novembre où on recensait 14.000 chômeurs.

La performance estrienne est à l'image de celle enregistrée un peu partout au Québec, de sorte que la région continue à détenir le quatrième rang à ce chapitre. La région est devancée par la région de Qué-

bec (11,6 pour cent), de l'Outaouais (12,4 pour cent) et de Montréal (12,9 pour cent). Viennent par la suite, les régions de Trois-Rivières (16,3 pour cent), du Nord-Ouest (16,5 pour cent), du Saguenay-Lac-St-Jean (16,7 pour cent), du Bas-St-Laurent-Gaspésie (19 pour cent) et du Nouveau-Québec-Côte-Nord (22,9 pour cent).

Dans la région estrienne, les statistiques révèlent que la population de 15 ans et plus est demeurée stable à 183.000 personnes.

Une même tendance est notée chez les gens à l'emploi qui sont toujours au nombre de 91.000.

Par contre, on constate un gonflement de la population active qui passe de 105.000 à 108.000, ce qui indique un regain d'optimisme chez les gens dans la possibilité qu'ils envisagent avoir de se dénicher un emploi. On peut estimer que ces 3.000 personnes étaient inscrites dans la catégorie "population inactive" qui voit son nombre passer de 78.000 à 75.000.

Pas de réglementation pour les bâtiments industriels temporaires

SHERBROOKE (LD) — La Ville de Sherbrooke n'a pas de réglementation en ce qui a trait aux bâtiments industriels temporaires, et elle s'apprête à modifier cette situation.

Les autorités municipales ont demandé aux services techniques d'élaborer un projet de réglementation en tenant compte de critères comme la sécurité, l'esthétique et une limite de temps.

Le problème s'est posé dernièrement lorsqu'une compagnie du quartier ouest, qui

temporaire pour se conformer aux normes en vigueur pour les bâtiments permanents. Cela peut concerner des exigences comme la résistance au feu, au vent ou la place des issues. Evidemment, cela coûterait très cher de faire ces modifications du genre, et aussi bien dire que cela découragerait d'utiliser un bâtiment temporaire.

Mais la Ville ne peut lui émettre de permis, à moins que la compagnie fasse des modifications au bâtiment

temporaire pour se conformer aux normes en vigueur pour les bâtiments permanents.

De ce fait, nous devons traiter les bâtiments temporaires comme des bâtiments permanents et c'est là que les problèmes commencent (...), reconnaissait le rapport de la division de l'urbanisme des services techniques.

Les seules spécifications dans les règle-

ments municipaux à des bâtiments temporaires concernent les bâtiments de chantier et les abris pour automobile de promenade. Mais ce n'est pas ce dont on a besoin.

Dans son rapport, la division de l'urbanisme soulignait aussi qu'il y avait eu d'autres demandes de même nature pour des bâtiments temporaires au cours des dernières années. Il s'agissait donc de savoir si oui ou non,

il y aurait lieu d'amender les règlements municipaux.

Les autorités municipales ont décidé qu'il fallait élaborer des normes spécifiques pour ce type d'installations.

La cause de l'ex-chef André Tessier débattue à la mi-février?

BROMPTONVILLE (FG) — Le maire Clément Nault, de Bromptonville, s'attend à ce que l'appel logé par l'ex-directeur du service de police, André

Tessier, à la Commission de police du Québec, pour réintégrer sa fonction, soit débattu vers la mi-février. Il ne s'agit pas d'une certitude et aucune

date officielle n'est encore prévue à l'agenda de la Commission de police du Québec, mais les informations obtenues laissent entendre que la cause devrait



André Tessier

procéder autour du 15 février. Le constable Daniel Richard a été nommé directeur du service par intérim et en dépit de l'absence d'un policier, tout fonctionne très bien selon le maire Clément Nault. Outre M. Richard, on retrouve un constable à 40 heures par semaine et un deuxième, à temps partiel, pour 24 heures par semaine.

Quand le département de police municipale n'est pas opérant, alors les appels des citoyens sont acheminés automatiquement à la Sûreté du Québec, qui y répond, grâce à un système de communications que le maire considère particulièrement efficace. "Tout fonctionne très bien. Il n'y a pas eu de plaintes des citoyens relativement à la situation. Les gens sont très satisfaits du service rendu par la Sûreté du Québec", a aussi émis le maire de Bromptonville.

Il voulait voir son épouse à l'Escale

SHERBROOKE — Un militaire, âgé de 27 ans, originaire de la région mais domicilié à Kingston (Ontario), a plaidé coupable hier devant le juge Gabriel Lassonde de la Cour des sessions de la paix à des accusations de voies de fait et de méfaits perpétrés à l'Escale au cours de la nuit précédente.

Alain Vachon qui a pu reprendre sa liberté hier après-midi, la date de sa sentence ayant été fixée au 18 mai. Il était représenté par Me Michel Dussault. Le procureur Charles Crépeau a agi pour la poursuite.

Le tribunal préférerait attendre que la Chambre de la Famille tranche une question de garde d'enfants dans le cas d'une séparation impliquant l'accusé et son ex-épouse avant de rendre jugement.

Selon les informations recueillies, un individu s'est présenté un peu avant trois heures du matin à l'Escale afin d'y voir son épouse et ses enfants.

C'est d'ailleurs l'ordre qu'il a intimé à la responsable en brandissant un couteau. Après avoir parlé plusieurs minutes avec la responsable qui ne voulait pas que l'on dérange la mère et ses enfants, elle aurait finalement consenti à aller la chercher mais à condition que l'individu ne fasse aucun mal aux concernés.

Finalement, par ruse, la responsable a réussi à alerter la police qui est venue quérir le suspect. Le détective Jean-Pierre Allaire a été chargé de compléter l'enquête.

M. Guy Châteauneuf,
29, rue Holmes, App. 8, Drummondville
est le gagnant du prix de
\$500⁰⁰ en argent
du Concours
"SUPER 500 NOMS" (9)
de La Tribune
pour les noms publiés
du 19 au 23 décembre 1983

Le Guide des Reér un outil indispensable pour faire votre choix

Vous cherchez à réduire votre revenu imposable? Vous avez des questions sur les régimes enregistrés d'épargne-retraite? Consultez la nouvelle édition du Guide des Reér de la Fiducie du Québec. Vous y trouverez des réponses à toutes vos interrogations et plus encore.

Il vous renseigne sur les modalités des Reér et vous donne les caractéristiques particulières de ceux disponibles à la Fiducie du Québec: les Reér Dépôts garantis, Fonds Desjardins, Obligations d'épargne, Gestion autonome, Gestion personnelle et Sodex.

Le Guide des Reér est un outil indispensable pour orienter votre choix compte tenu de vos objectifs et de vos besoins.

Renseignez-vous davantage en communiquant avec un de nos conseillers. Et rappelez-vous que la Fiducie du Québec peut aussi vous aider en matière de financement, de services fiduciaires et de placements.

Fiducie du Québec

Le rendement, c'est important; le service l'est tout autant.

Institution inscrite à la Régie de l'Assurance-dépôts du Québec.



- Chicoutimi** (418) 549-5746
1-800-463-9657
Place du Royaume
- Laval** (514) 668-5223
1-800-361-3803
Place Val des Arbres
- Montréal** (514) 286-3225
1-800-361-6840, poste 3225
Complexe Desjardins
- Québec** (418) 653-6811
1-800-463-4792
Place Belle Cour
Sainte-Foy
- Sherbrooke** (819) 566-5667
1-800-567-6920
Place Jacques-Cartier

Sommet économique régional: participants rassurés par Fréchette

SHERBROOKE (GF) — C'est une réponse très rassurante pour tous les organismes intéressés par le sommet économique estrien que vient de rendre le ministre du Travail, M. Raynald Fréchette.



M. Raynald Fréchette

Dans une lettre datée du 22 décembre adressée au président du Conseil régional de développement (CRD), M. Jacques Flahaut, le ministre entend répondre à toutes les questions soulevées en région quant à l'orientation que prendra le sommet économique et espère rétablir ainsi un climat serein souhaité par tous les intervenants.

La lettre du ministre est une réponse à celle que faisait parvenir le CRD à la suite d'une mission de médiation entreprise auprès de onze organismes de la région.

Le CRD soulignait le désir des intervenants consultés de voir traités au sommet les impacts sociaux des mesures proposées ou adoptées. A cela, le

ministre répond: "Nous souscrivons d'emblée à cette préoccupation car l'étude de l'impact des mesures proposées nous apparaît tout aussi pertinente que l'établissement de la problématique qui justifie ces mesures."

Aux syndicats qui veulent que le sommet se préoccupe du plein emploi, le ministre certifie que la participation gouvernementale se fera dans cette perspective, la seule perspective qui, selon lui, puisse inspirer cette concertation, cette mobilisation des énergies et ce minimum de solidarité que la crise aura fait découvrir.

Enfin, à tous ceux qui s'interrogeaient sur la place occupée par la région et par le gouvernement à ce sommet, craignant que Québec ne réserve que peu d'espace à la région, M. Fréchette dit déplorer l'incompré-

hension qui peut être à l'origine de cette crainte.

Il distingue deux paliers de responsabilités dans la tenue de ce sommet. La responsabilité régionale se traduit par les décisions prises au comité d'orientation qui reconnaît le but, choisit les objectifs, guide toute la démarche du sommet.

Quant à la responsabilité gouvernementale, elle s'articule autour de la mise en place du comité ministériel qui permet à la table du sommet qu'il y ait une concertation entre la région et le gouvernement.

"Notre fermeté face au démarrage du sommet par la formation du comité d'orientation le plus rapidement possible, n'avait pour but que de remettre justement à l'ensemble des intervenants régionaux cette responsabilité qui leur revient."

Plus que trois postes à combler

SHERBROOKE (GF) — Quelque 25 des 28 membres du comité d'orientation du sommet économique estrien ont été nommés. Et il n'est plus question que de quelques jours avant que les trois membres manquants viennent compléter ce comité.

C'est ce qui ressort de diverses informations recueillies en marge du sommet économique qui doit se dérouler, vers la fin de novembre, à Sherbrooke.

Selon ces sources d'informations, M. Fréchette, attendrait sous peu une réponse des trois derniers membres qui devraient venir compléter le comité d'orientation qui sera le maître d'œuvre du sommet. Aussitôt ces réponses en poche, le ministre invitera les membres du comité à tenir leur première réunion. Celle-ci, vraisemblablement, aurait lieu le jeudi, 19 janvier.

Par ailleurs, en ce qui concerne le comité de gestion, comité qui verra à appliquer les décisions prises par le comité d'orientation, il ressort que la coordination a été confiée, pour l'instant, au délégué régional de l'Office de planification et de développement du Québec, M. M. Pierre Deland.

mené à approcher des organismes pour trouver qui le secondera pour diriger les cinq volets de ce comité: les volets du contenu, des communications, des invités, du déroulement et de la logistique. La nomination de M. Deland demeure toutefois sujette à confirmation de la part du comité d'orientation.



M. Pierre Deland

200,000 \$ pour assainir les eaux

FLEURIMONT (YR) — La municipalité de Fleurimont a déposé un avis de motion relatif à un règlement d'emprunt au montant de 200,000 \$ pour défrayer le coût d'études techniques devant mener à la réhabilitation partielle du réseau d'aqueduc du secteur urbain et le coût des travaux commandés dans le cadre du programme d'assainissement des eaux.

Le secrétaire-trésorier de la municipalité, M. Roger Caron, a expliqué que Fleurimont, comme toutes les autres municipalités, doit aller de l'avant avec le projet d'épuration des eaux usées.

"Dans notre municipalité, nous en sommes à l'étape des études techniques préliminaires et c'est à cette fin que nous devons adopter ce règlement d'emprunt."

M. Caron a cependant expliqué que cette dépense sera épongée à 90 pour cent par le gouvernement du Québec et qu'une tranche de seulement 10 pour cent sera à la charge des contribuables de la municipalité.

"Il pourrait en coûter environ 40,000 \$ pour vingt ans aux payeurs de taxes pour cette étape des travaux", a conclu M. Caron.

Adhésion renouvelée au programme gouvernemental Corvée-Habitation

FLEURIMONT (YR) — Le conseil municipal de Fleurimont a décidé pour 1984 d'adhérer à nouveau au programme Corvée-Habitation mis de l'avant par le gouvernement du Québec en vue d'encourager la construction de nouvelles résidences.

d'accorder un montant de 500 \$ aux propriétaires de toute nouvelle résidence érigée sur le territoire de la municipalité. Le gouvernement du Québec, en vertu du programme Corvée-Habitation, double la subvention accordée par les municipalités aux nouveaux propriétaires de maisons unifamiliales ou

de maisons jumelées, ce qui signifie que des subventions de 1,500 \$ à Fleurimont.

Si Fleurimont a décidé d'adhérer à nouveau à ce programme, c'est sans contredit à cause des résultats obtenus l'an dernier, alors qu'il s'est construit, dans les limites de la municipalité, 206

maisons unifamiliales et quatre maisons jumelées, le tout représentant des investissements dépassant 8,100,000 \$.

Par ailleurs, la municipalité de Fleurimont se considère avantagée par la présence sur son territoire de sept développements domiciliaires privés qui amènent

chaque année des centaines de nouvelles résidences familiales.

De plus, l'ouverture de nouvelles rues dans les développements domiciliaires est à la charge des promoteurs. Toutefois, afin d'assurer une certaine uniformité dans tous les secteurs de la municipalité, le conseil municipal a voté des règlements

visant à uniformiser la largeur des rues et les règles qui en régissent la construction.

Depuis 1976, les promoteurs de développements domiciliaires sont eux-mêmes responsables de la construction des rues donnant accès aux terrains qui doivent recevoir les nouvelles résidences.

L'intersection hasardeuse: le ton monte

par Luc Cloutier
RICHMOND — Les problèmes engendrés par l'absence d'une brigadier scolaire à l'angle de la rue Gouin et de la route 143, à Richmond, pourraient faire parler d'eux au cours des prochains jours.

Si la ville ne trouve pas prochainement une solution concrète à cette anomalie vieille de près de 10 ans, il semble qu'un véritable mouvement de protestations prendra corps.

A présent, l'insatisfaction de la population prend de plus en plus d'ampleur à Richmond. "Tous reconnaissent que le danger est présent à cet endroit mais le conseil refuse de ré-

ents, élèves et citoyens du secteur qui se voyaient privé d'un droit acquis et de la principale voie d'accès aux écoles, au centre sportif, au terrain de balle, à la piscine et au tout nouveau centre communautaire abri-

cy Pélouin la reconduisent chaque jour à l'école.

"La première fois, il y avait quelqu'un avec elle qui a pu nous avertir, sinon elle aurait pu être écrasée", de préciser la mère de la fillette. "Si un brigadier

Pour le maire, M. André Lupien, cette question est très émoive car, aucun accident sérieux ou mortel impliquant un piéton n'étant survenu à cet endroit, l'ampleur du danger est quelques peu exagérée.

laire, je serais inquiet pour la vie de ce malheureux", avait-il déjà répondu au commissaire Gariépy.

M. Lupien a donné l'assurance que la ville avait demandé l'installation de panneaux d'interdiction de pas-

"Dès que les panneaux indicateurs nous seront parvenus, nous appliquerons le règlement d'interdiction", de déclarer le maire Lupien.

Reste maintenant à savoir si la population de Richmond acceptera de respecter ce règlement, complètement ridicule pour certains et le seul valable pour d'autres.

Manifestation
Pour M. Gariépy et de nombreux parents, si la ville ne réagit pas bientôt, des mesures concrètes seront prises pour faire bouger l'administration municipale.

Certains parents ont même affirmé être prêts à occuper les locaux de l'hôtel de ville

et à faire du piquetage en face de l'édifice si cela devait s'avérer nécessaire.



M. Marcel Gariépy

M. Marcel Gariépy, commissaire, affirme que l'inaction des édiles est loin de le satisfaire. Il y a déjà près de deux mois, M. Gariépy avait présenté au maire André Lupien une pétition signée par



(Photo La Tribune par Luc Cloutier)

Les parents de la jeune Nancy Pélouin demeurent inquiets.

tant la bibliothèque municipale, que la ville a fait ériger à cet endroit.

Les parents rencontrés continuent toujours d'exiger un service permanent de protection, soit un système de feux de circulation contrôlé. Un système à bouton-poussoir semble d'ailleurs plaire à nombre d'entre eux.

"Mais en attendant que ce système soit mis en place, c'est un brigadier scolaire que doit être là", de poursuivre M. Gariépy.

Transport par auto
Pour éviter que les élèves concernés ne soient menacés par le danger, plusieurs parents peuvent conduire leurs enfants en automobile mais d'autres enfants doivent inévitablement franchir l'intersection.

Depuis que leur jeune enfant a souffert d'une crise d'épilepsie à cet endroit, les parents de la jeune Nan-

cy Pélouin la reconduisent chaque jour à l'école. "La première fois, il y avait quelqu'un avec elle qui a pu nous avertir, sinon elle aurait pu être écrasée", de préciser la mère de la fillette. "Si un brigadier

Chicane politique

Pour Mme Yvonne Jalbert, mère de famille, la querelle a un caractère purement politique. "Si M. Gariépy ne s'était pas présenté contre M. Lupien à la dernière élection, l'affaire serait probablement close et nous aurions notre brigadier".

Pour le commissaire Gariépy, cette explication est plausible. "En interdisant l'intersection aux piétons et aux cyclistes, le conseil a voulu soulever les parents contre moi. Il voulait que les parents se disent que, depuis que j'ai touché à cette affaire, rien ne va plus. La situation est toute autre et les parents se rallient de plus en plus derrière moi."

Toutefois, il reconnaît que le danger existait. "Si la ville embauchait un brigadier sco-

sage et, en plus, avait commandé une étude concernant l'utilisation de feux de circulation.



M. André Lupien

plus de 1,000 contribuables exigeant la présence d'un brigadier scolaire afin de protéger les élèves qui doivent franchir cette dangereuse intersection pour se rendre à l'école.

cyclistes. Depuis ce temps, ce règlement n'a toujours pas été appliqué et les protestations fusent.

Cette décision avait créé un désaccord général auprès des pa-

Un outil à la portée de tous
RÉFLEXOLOGIE

ENSEIGNEMENT
— Approche scientifique
— Localisation des points réflexes
— Etude technique et pratique
— Effets bénéfiques

Retrouvez: vitalité, équilibre organique

COURS:
17, 24, 31 janv.
ou
25 janv., 1, 8 fév.

Coût: \$45.00

Centre Hospitalier Hôtel-Dieu
19h, salle 529
55, rue Murray, Sherbrooke
Inscription: 564-0099

COURS D'ANGLAIS POUR ADULTES

CONVERSATION

COURS INTENSIFS
5 avant-midi par semaine, du lundi au vendredi, de 9h. à 12h.

DÉBUT: Le lundi 23 janvier 1984
FIN: Le 2 mars 1984
DURÉE: 90 heures (6 semaines, à raison de 15h. / semaine)
ENDROIT: Ecole Gagnon, 2365 Galt ouest, Sherbrooke
FRAIS: 75,00\$

COURS RÉGULIERS
2 soirs par semaine: lundi et mercredi, de 19h. à 22h.

DÉBUT: Le 23 janvier 1984
FIN: Le 9 mai 1984
DURÉE: 90 heures (15 semaines, à raison de 6h. / semaine)
ENDROIT: Ecole Gagnon, 2365 Galt ouest, Sherbrooke
FRAIS: 75,00\$

INSCRIPTION ET TEST DE CLASSEMENT POUR TOUS LES COURS D'ANGLAIS

ENDROIT: Ecole Montcalm, 2050, boul. Portland, Sherbrooke
DATE: Le lundi 9 janvier et le mardi 10 janvier 1984
HEURE: 19h. précises

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à:
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE EASTERN TOWNSHIPS
257 Queen, Lennoxville, (Qué.)
(819) 569-9468

LUNDI JOUEZ et GAGNEZ \$3,075

VOIR LA PAGE A8 DANS LA TRIBUNE DE LUNDI

Bingo

Bienvenu / 84

la tribune

\$2,000 A GAGNER

2 MARATHONS CONSÉCUTIFS



N.B. La carte illustrée n'est qu'un exemple de la carte officielle distribuée dans Télé-Tribune de cette semaine.

POUR VOUS ABONNER A la tribune

COMPOSEZ:

ASBESTOS 879-7659	COOKSHIRE 875-3136	PRINCEVILLE 364-5628	WINDSOR 845-2368
ACTON VALE 546-2141	DANVILLE 839-2445	RICHMOND 826-2538	WOTTON 828-2680
ASCOT CORNER 567-7449	DISRAELI 449-2773	SCOTSTOWN 657-4697	LAC-MEGANTIC 583-2605
BLACK LAKE 423-5215	EAST ANGUS 832-2642	VALCOURT 532-2518	THETFORD 338-3848
BROMPTONVILLE 846-4027	LAMBTON 486-7160	WARWICK 358-2985	DRUMMONDVILLE 478-1328
COATICOOK 849-3742	MAGOG 843-5144	WATERVILLE 837-2442	VICTORIAVILLE 758-8777
COLERAIN 423-5215	PLESSISVILLE 362-2065	WEEDON 877-2088	SHERBROOKE 566-6353

ou communiquer avec le camelot de votre village

Les premiers numéros seront publiés le mardi suivant la distribution des cartes

RÈGLEMENT:

- 1- Le BINGO BIENVENU / 84 est une série de 2 marathons consécutifs dont l'enjeu est de 1.000\$ chacun.
- 2- Les deux marathons consécutifs se jouent sur la même carte La Tribune 100% (couleur rouge).
- 3- La Tribune ne peut garantir que chaque lecteur recevra une carte. Il est très difficile d'exercer un contrôle parfait dans ce domaine.

- 4- Quand votre carte est remplie (il s'agit d'un marathon), appelez immédiatement à La Tribune (563-1818) et demandez le responsable du MARATHON pour la vérification de vos numéros. Les appels doivent entrer entre 9:00 heures a.m. et 4:30 p.m. du lundi au vendredi inclusivement. Pour vous qualifier, vous devez appeler AVANT MIDI (12h:00) le lendemain de la publication du numéro qui vous a permis de compléter votre carte. Pour les numéros publiés le vendredi et samedi, vous avez jusqu'au lundi midi pour vous qualifier. Il est évident que le numéro qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du vendredi sera déclaré gagnant avant celui qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du samedi ou du lundi.

- 5- Lorsque nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro à priorité quand il s'agit de déterminer un gagnant.
- 6- La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habileté.
- 7- La Tribune ne sera en aucun cas, responsable pour plus de \$2.000, en argent même si la cause est due à une erreur typographique ou autres.
- 8- La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.
- 9- Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses.
- 10- Les employés réguliers de La Tribune et les personnes avec qui ils sont domiciliés ne peuvent participer au concours.

Une excursion en canot tourne au tragique

Un citoyen bien connu de Disraeli périt

par Yvon Rousseau

DISRAELI — Un citoyen bien connu de Disraeli a perdu la vie dans une tragédie de l'onde, à la fin de l'après-midi de jeudi.

La victime est le Dr Richard Dubreuil, 69 ans, du 206 rue St-Jean, à Disraeli.

Le tout a débuté par une petite excursion en canot, sur les eaux de la rivière St-François, au niveau de

Disraeli, en présence de quelques amis du Dr Dubreuil, qui l'observaient de la rive.

Soudain, ce fut la tragédie. Sous les yeux horrifiés des témoins, l'embarcation a chaviré, projetant

la victime dans les eaux glacées de la rivière. Les agents du détachement de Weedon de la Sûreté du Québec, qui ont mené l'enquête, dans cette affaire, s'expliquent mal comment le Dr Dubreuil, bien habitué au maniement du canot, a pu faire chavirer ce dernier. La possibilité d'un malaise soudain ayant occasionné un mouvement brusque

de l'unique occupant de l'embarcation a été envisagée.

Toujours est-il que la victime n'a pas coulé à pic. Elle est restée attachée au canot par une corde, fixée à l'embarcation. On ignore s'il s'agit d'un concours de circonstances ou d'un geste de prudence de la victime.

Ce fut le branle-bas frénétique sur la rive, alors que des amis du

Dr Dubreuil lui ont porté secours en toute hâte. La victime fut ramenée à la rive, quelques minutes plus tard, bleue par le froid, mais respirant encore. Le Dr Dubreuil frissonnait de tous ses membres.

Aussitôt, une voiture de la maison Ambulances Disraeli fut mandée sur les lieux et a effectué le transport du blessé au Centre hospitalier de Thetford Mines.

La tragédie s'est produite aux environs de 16 heures 30 et la victime a succombé vers 19 heures 40, soit un peu plus de trois heures plus tard, à l'hôpital de Thetford-Mines. Il n'aurait pu survivre à son séjour dans l'eau glacée.

Au moment de l'accident, le canot se trouvait à environ 100 pieds de la rive de la rivière.



Les six personnes qui se sont portées au secours de M. Dubreuil, 1ère rangée, MM. Berthold Dubois, Jean-Claude Lessard, Lionel Blais, Emilio Gardner; 2e rangée, Gilles Dubois et Pierre Gardner.

"Tout le temps...Richard criait"

DISRAELI (GG) — "Tout le temps que l'on essayait de le sauver, Richard criait." Ce sont les paroles des 6 sauveteurs de M. Richard Dubreuil, décédé à l'hôpital général de l'Amiante, près de 2 heures après avoir été secouru.

Les sauveteurs sont: M. Jean-Claude Lessard, M. Lionel Blais, M. Pierre Gardner, M. Berthold Dubois, M. Emilio Gardner et M. Gilles Dubois. Le premier à s'apercevoir des cris lancés par la victime a été M. Jean-Claude Lessard et tout de suite, celui-ci a averti le groupe qui était rassemblé au local des Loisirs Aramis de Disraeli.

"Tout de suite, nous avons trouvé un câble et nous avons marché sur la glace pour essayer de sauver M. Dubreuil. Celui-ci se trouvait à quelque 70 pieds des glaces et à 100 pieds du terrain des loisirs. A un moment, moi et Pierre Gardner, de relater M. Lessard, avons senti les glaces se casser et je suis tombé à l'eau à deux reprises. J'ai réussi à m'agripper et j'en suis sorti. Pendant ce temps, M. Lionel Blais téléphonait à la police et aux pompiers qui sont arrivés plus tard. Ensuite M. Blais a été chercher un autre canot et il est allé rejoindre M. Dubreuil. Il a fallu que j'attache le

bras de Richard pour le ramener au bord. A ce moment, il ne parlait pas."

Revenue à la rive, la victime a été étendue sur la neige en attendant l'ambulance.

"M. Dubreuil respirait encore normalement et nous pensions que nous l'avions sauvé et quelques heures plus tard nous apprenions son

décès. Nous avons fait tout ce qui était possible pour le sauver. L'opération a mis près de 1 heure 1/2 à partir du moment des cris et de sa sortie de l'eau. "C'était un grand ami, un de nos fondateurs. Il aimait tellement l'eau, c'était sa vie et il est mort dans ce qu'il aimait le plus, la nature. A tous les jours, on le voyait sur l'eau faire sa promenade."



M. Jean-Claude Lessard montrant l'endroit où le drame est survenu.

Programme Loginove-PAREL à Coaticook et bientôt à Windsor

SHERBROOKE (FG) — Alors que le programme Loginove-PAREL, pour la restauration et la mise en valeur des logements, est déjà en marche à Coaticook, il ne reste plus qu'une autorisation finale avant que le même processus ne débute à Windsor.

Ces deux villes ajoutent leur nom à la suite de celles où, en région, un tel programme est déjà en vigueur depuis quelques années, soit Sherbrooke, Lac-Mégantic, Drummondville, Thetford-Mines et Victoriaville.

En résumé, le programme Loginove (participation du gouvernement provincial) et PAREL (gouvernement fédéral) contribue en moyenne à 65 pour cent du coût des travaux nécessaires pour restaurer les logements les plus délabrés. Le programme s'adresse en priorité aux gens à faible revenu et les subventions non imposables versées aux propriétaires des maisons unifamiliales ou multifamiliales va-

rient justement selon le niveau de revenu. D'autres critères sont également considérés. Le coût admissible est fixé à 15,500 \$ par logement.

Ainsi, depuis peu, à Coaticook, les gens habitant dans deux zones bien délimitées peuvent présenter leur demande à l'hôtel de ville où on se charge d'aviser les spécialistes mandatés à cette fin. La première zone est délimitée grosso modo par les rues Main (sud), Child (ouest), le prolongement est de la rue Bourgeois (nord) et les limites de la ville (est). La seconde zone se concentre en gros à l'intérieur des rues Kirouac, au sud-est (entre les rues Sherbrooke et Thornton); Compton, au nord-est; L'Heureux, au nord-ouest et Thorton (jusqu'à Kirouac), au sud-ouest.

125 logements

Dans cette ville, on estime à 125

le nombre de logements pouvant faire l'objet de demandes pour cette première phase, avant de lancer le programme dans d'autres zones. Déjà, pour l'année 1983, même si le projet a été lancé en retard, on se félicite des résultats obtenus, alors que 10 dossiers ont été ouverts. Ceci a entraîné le versement de subventions des deux gouvernements de 86,000 \$, pour des travaux totalisant 133,000 \$.

Le secrétaire de la ville, M. Roger Garceau, invite les gens à faire preuve de patience car les dossiers sont assez longs à traiter. Il souligne en outre qu'un tel projet aura l'heureuse conséquence de voir des secteurs de la ville où les maisons sont défraîchies reprendre un air de jeunesse. "Et, dit-il, cela peut amener un effet d'entraînement alors que certaines qui ne sont pas admissibles auront peut-être le goût d'enjoliver leur résidence."

Du côté de Windsor, où le projet a dû être considéré à trois reprises car le territoire à couvrir était trop grand au goût des autorités de la Société canadienne d'hypothèque et de logement, on croit maintenant que le programme pourra bientôt démarrer. Du moins, une information officielle en ce sens a été communiquée au bureau du greffier, M. Joseph Plante.

Selon la proposition envisagée, deux zones seraient retenues pour la première phase, soit le secteur désigné sous le nom du 'vieux Windsor', ou le centre-ville, et celui de la paroisse St-Gabriel. Dans la première zone, on évalue approximativement à 260 le nombre de demandes pouvant être acheminées et à 58 dans l'autre zone.

M. Plante a mentionné que quand tout sera mis en place, les citoyens seront convoqués à une séance d'information.

Un siège reste à combler à Danville

DANVILLE (JPL) — Malgré le fait que toutes les municipalités de la région de l'Or Blanc bénéficient d'une représentation complète au sein de leur administration, il n'en demeure pas moins qu'un siège de conseiller demeure toujours vacant dans la municipalité de Danville.

Le 30 octobre dernier, date ultime pour la période de mise en nomination, aucun candidat n'avait manifesté son intention d'occuper le siège numéro un. Cette absence de représentation est la conséquence du départ de M. Jean Courchesne, qui décida dernièrement de se retirer de la politique municipale de Danville.

C'est pourquoi le président d'élection et secrétaire-trésorier de la municipalité, M. Maurice Champagne, a donné un avis prévoyant que la présentation des candidats à ce siège aura lieu dimanche le 8 janvier entre midi et 14 h aux bu-

reaux de l'hôtel de ville.

Election le 22?

Advenant le cas où un scrutin deviendrait nécessaire, il serait tenu le 22 janvier de 9 h à 18 h.

Si une telle éventualité devait se présenter, un vote par anticipation sera tenu le dimanche 15 janvier de 14 h à 22 h. Mme Francine L. Girard, assistante-secrétaire, agirait à titre de secrétaire d'élection.

Actuellement, le maire Donald Roy est assisté des échevins Réjean Audy, Ernest Lockwood, Yvon Côté, Robert Leblanc et Gérard Element.

Pas de retour

A l'exemple de M. Courchesne, le conseiller Claude Perreault avait décidé de ne pas effectuer un retour dans l'arène municipale aux élections du 6

novembre dernier. Ce dernier avait été élu au poste numéro trois et a été particulièrement actif dans le domaine des loisirs depuis son entrée en scène en 1979.

L'expérience lui avait plu, mais il a préféré consacrer davantage de temps à sa famille pour le moment, n'écartant pas un retour à l'occasion d'une élection future.

MAISONS D'ENSEIGNEMENT

L'ÉDUCATION DES ADULTES AU CÉGEP

je m'inscris!

Renseignez-vous au CÉGEP de votre région ou à

CÉGÉPHONE (514) 271-1124
du lundi au vendredi
jusqu'à 21h.
nous acceptons les frais d'interurbain 45433

Hausse de taxes à Austin: 3,5 ou 43%?

MAGOG (GP) — Accusant l'administration du maire Roger Nicolet d'Austin de "faire de l'acrobatie avec les chiffres", les membres du Parti démocratique d'Austin (PDA) affirment que les taxes foncières ont augmenté de 43% pour la majorité des contribuables par rapport à l'année 1983.

Lors de sa divulgation à la fin de décembre 1983, le conseil a présenté un budget équilibré de 277,750\$ où le millin baissait de 0,60\$ le cent d'évaluation qu'il était en 1983 à 0,43% en 1984.

"Ce dont le conseil ne s'est pas vanté par contre, c'est que la nouvelle évaluation a fait doubler la valeur des maisons" affirme un représentant du PDA, M. Raoul Petitclerc.

Il est exact que l'évaluation municipale est passée de 22 millions de \$ à 44,116, 360\$, ce qui porte la hausse effective de la taxe foncière à 43% par rapport à l'année précédente.

Ainsi, un contribuable dont la propriété était évaluée à 35,000\$ en 1983 a payé 210\$ de taxe foncière alors que son nouveau compte pour 1984 s'élève à 301\$, soit une augmentation de 91,00\$, ou 43%.

"Austin se retrouve avec la plus forte hausse de taxe foncière des Cantons de l'est, alors que l'équipe qui se disait expérimentée, avait promis lors de la campagne électorale de ne pas augmenter les taxes" déclare M. Petitclerc.

Ce dernier reconnaît par ailleurs que la taxe d'enlèvement des ordures a baissé pour passer de 40\$ à 27,50\$, mais il en revendique le mérite au nom du PDA qui avait demandé au conseil d'abandonner les services de l'ancien contracteur jugé trop coûteux, pour procéder à des soumissions publiques.

La contestation coûte cher

De son côté, le conseil municipal,

où ne siège qu'une représentante du PDA, met la faute de l'augmentation des dépenses (soit 19,750\$), et implicitement des taxes foncières, sur les quatre contestations d'élections qui ont été déposées par des candidats défaits aux dernières élections de novembre 1983.

En effet, des provisions budgétaires de 18,000\$ ont été faites par le conseil pour faire face aux frais légaux entraînés par les contestations entreprises par trois candidats du PDA et un candidat de l'ancienne administration, tout battus par 28 voix ou moins.

"L'augmentation nette, en excluant les dépenses de contestations, ne s'élève qu'à 1,750\$, soit à peine 0,7% par rapport à 1983", déclare pour sa part le maire Roger Nicolet.

"Nous avons prévu 9,000\$ en frais légaux et 9,000\$ qui représenteraient les coûts d'une éventuelle nouvelle élection" ajoute M. Nicolet. L'administration municipale espère de plus ne pas dépenser la somme allouée à de nouvelles élections, qui pourrait devenir un surplus pour 1985. Les 9,000\$ attribués

aux frais légaux seront, par contre, très certainement dépensés, que la municipalité perde ou gagne sa cause devant les tribunaux.

Le conseil préfère d'autre part considérer l'augmentation globale de toutes les taxes municipales qui se limite à 3,53% si l'on tient compte de la diminution de la taxe d'enlèvement des ordures et de la taxe d'évaluation. "On est alors loin des 43% d'augmentation subis par la taxe foncière seule" déclarent les conseillers majoritaires du conseil.

Par ailleurs, le Parti démocratique d'Austin réfute l'argument du maire selon lequel l'augmentation de la taxe foncière est due aux contestations d'élection. "Si nous avions eu à l'hôtel de ville une équipe aussi expérimentée qu'elle le prétend, elle aurait procédé à un recensement en bonne et due forme, et elle aurait engagé un président d'élection compétent" soutient M. Raoul Petitclerc qui s'appuie sur ces arguments pour affirmer que des contestations d'élections ne seraient pas nécessaires aujourd'hui si ces précautions avaient été prises.

Augmentation des dépenses de 100,000 \$ à Ayer's Cliff

AYER'S CLIFF (YR) — Le conseil municipal d'Ayer's Cliff a donné son approbation à un budget équilibré, pour l'année fiscale 1984.

Le total des dépenses prévues subit une hausse de près de 100,000 \$ par rapport aux prévisions de l'année précédente, incluant une hausse générale des coûts, reliée à l'inflation.

En effet, les dépenses prévues au budget de 1984 se chiffrent à 721,497 \$, comparativement à un estimé des dépenses de 744,471 \$, pour l'année fiscale 1983. Les prévisions budgétaires de l'année précédente prévoyaient un surplus de 123,521 \$.

Les revenus prévus indiquent une légère baisse, en 1984, par rapport à 1983, même si les taxes devraient rapporter 253,062 \$, comparativement à un montant estimé à 247,129 \$, pour l'année précédente.

Des baisses dans les revenus sont notées aux postes budgétaires compensations, services à d'autres municipalités, services à des tiers et transferts conditionnels, où se situe la plus grande marge. Le total des revenus anticipés pour 1983 était de 744,471 \$, comparativement à 721,497 \$ pour 1984.

Activités au Club de golf

ASBESTOS (JPL) — Un règlement relatif à une facture pour l'installation d'une entrée d'eau au Club de golf d'Asbestos, s'est avéré une heureuse initiative de la part du président de cet organisme, M. Paulo Roberge, qui en collaboration avec la ville, offrira à toute la population asbestrienne l'accès gra-

tuit aux installations hivernales aménagées au Club de golf local.

C'est ainsi que pendant toute la journée d'aujourd'hui, jeunes et moins jeunes pourront s'adonner à la pratique du ski de fond et auront accès sans aucun frais à l'impressionnante glissade et autres équipements de sport d'hiver.

Contrat de Gaudiose Leclerc: un arbitre tranchera

ASBESTOS (JPL) — La Commission des normes du travail du Québec serait appelée à nommer un arbitre ayant pour tâche de faire tomber la lumière en rapport avec le non-renouvellement du contrat de cinq ans de M. Gaudiose Leclerc, ex-directeur de la Caisse d'Économie de la JM Asbestos Inc.

Toute cette histoire a fait couler beaucoup d'encre au cours des dernières semaines et les spéculations continuent d'aller bon train.

Dans cette affaire, l'ex-directeur de la caisse est fort de l'appui d'un bon nombre de supporters, qui avaient même exigé, par le biais d'une pétition, la tenue d'une assemblée spéciale au cours de laquelle un représentant de la Fédération des caisses d'économies Desjardins avait été "prie" d'assister.

D'autre part, la Fédération, qui dans un télégramme adressé la veille de cette réunion, avait avisé

les dirigeants locaux de l'impossibilité d'envoyer un délégué à Asbestos.

Aucun changement

Ce geste de la Fédération avait été très mal accueilli par le président Rosario Dion et les membres présents à l'assemblée. M. Dion a même modifié les positions catégoriques de la Fédération relatives au non-réengagement de M. Gaudiose Leclerc.

Par la suite, M. Leclerc a exprimé à l'organisme ses intentions de voir porter le litige devant un tribunal d'arbitrage.

Les auditions devraient se tenir à Asbestos dans un avenir rapproché à moins qu'une entente de dernière minute n'intervienne entre les parties en cause, probabilité fortement mise en doute par plusieurs observateurs.

GAGNANTS du Concours "SUPER 500 NOMS (7) de La Tribune
(Pour les noms publiés du 5 décembre au 9 décembre 1983)

1er Prix: \$500 ⁰⁰	M. Donald MacFarlane, 786 Boul. des Vétérans, Rock Forest
2e Prix: \$100 ⁰⁰	M. Jacques Vandandaigue, 337 Chemin Duplessis, Fleurimont
3e Prix: \$100 ⁰⁰	M. Réginald Audy, 169, rue Duplin, East Angus
4e Prix: \$100 ⁰⁰	M. Réjean Patry, 5, rue Hobson, Garthby
5e Prix: \$100 ⁰⁰	M. Lionel Levasseur 33, rue Demers, Victoriaville
6e Prix: \$100 ⁰⁰	M. Raymond Tellier 126 - 8e avenue, Windsor

Merci à tous les participants

99782

la tribune l'amiante, le centre du québec, les bois francs

Inauguration du système de neige artificielle Ski Adstock à l'abri des sautes d'humeur de Dame Température

THETFORD-M INES (N.F.) - " Nous serons beaucoup moins vulnérables aux sautes d'humeur de Dame Température et nous pourrions offrir une saison convenable aux skieurs. Nous pourrions désormais opérer avec plus de stabilité." Tels sont les propos qu'ont tenus respectivement le président de Ski Adstock M. Jean-Marc Leblond et le député fédéral Léopold Corriveau lors de l'inauguration officielle et de la mise en opération du système de neige artificielle.

A trois reprises au cours des cinq dernières années, les conditions d'enneigement se sont avérées désastreuses faisant perdre à Ski Adstock d'importants revenus qui auraient pu servir à une éventuelle expansion du centre.

neigées par les trois canons déjà en fonction.

Autres canons

Éventuellement, d'autres canons pourront être acquis pour le réseau compte onze sorties. Les travaux débutés en octobre 1982 n'ont été complètement terminés que récemment par l'achèvement des installations électriques par Hydro-Québec. Ces travaux auraient pu être confiés à des entrepreneurs de l'extérieur et être achevés dans un

délai de six semaines. Cependant, la volonté ferme de maximiser les retombées économiques pour la région a permis l'embauche de dix personnes à temps plein.

Le défi était de taille. Il fallait faire passer le lac artificiel qui constitue la réserve d'eau de 7,500 à 3,500,000 gallons. On a ensuite procédé à la pose et à l'enfouissement de 3,400 pieds de tuyau de 24 pouces de 640 livres chacun et de 1,200 pieds de tuyau de 4 pouces. Le tiers de ces installations a dû

être enfoui dans une montagne où la dénivellation est de 1000 pieds. Le maître d'oeuvre de ces opérations, M. Wilfrid Larochelle, n'avait que des éloges à faire à l'endroit des travailleurs.

Grand secours

En dépit du fait que nous connaissons un hiver exceptionnellement

neigeux, le système de neige artificielle sera d'un grand secours à Adstock. " La dénivellation de la montagne fait que les skieurs descendent souvent sur le roc dans le géant et le spécial. La longévité des skis et une plus grande fréquentation du centre vont sûrement découler de l'utilisation de ces équipements de signaler

avec une pointe d'honneur M. Larochelle. Connaissant déjà une fréquentation formidable, le centre de ski Adstock est appelé à recevoir un nombre toujours croissant de skieurs de l'extérieur. Pour les dix-huit derniers jours, on a enregistré pas moins de 2,300 inscriptions sans compter les 504 abonnements de saison.



(Photo La Tribune) Léopold Corriveau

Vente du Club de golf Adstock Entente signée bientôt?

THETFORD-M INES (N.F.) - L'entente faisant du Club de ski de Thetford-Mines Inc. le propriétaire du Club de golf Adstock sera vraisemblablement signée la semaine prochaine. C'est ce que confirmait M. Jean-Marc Leblond dernièrement ajoutant que trop d'efforts avait été déployés par de nombreux bénévoles pour qu'on ignore cet équipement sportif majeur qui permettra à Adstock de devenir un véritable complexe récréo-touristique ouvert à l'année longue.

Finalement, c'est pour la somme de 220,000 \$ que cette corporation se portera acquéreur du Club de Golf. Le Club de Ski s'était déjà porté garant d'un montant de 130,000 \$. Il lui suffira d'ajouter 90,000 pour en devenir l'unique propriétaire.

Cette transaction fera passer le budget d'opération de l'orga-

nisme de 180,000 \$ qu'il est présentement à 300,000 \$. En 1979, le budget n'était que de 80,000 \$. Une quinzaine de personnes y trouvent présentement un emploi.

Projets à l'étude

Aux dires du président Leblond, ce n'est pas tout. De grands projets sont présentement à l'étude. On par-

le de 3\$ millions. Courts de tennis, théâtre d'été, station d'observation et surtout une deuxième remontée mécanique d'envergure seraient au nombre des projets caressés. Ce complexe récréo-touristique prendrait alors une véritable dimension régionale profitant de la quarantaine de milliers de personnes fréquentant déjà les installations du Parc Frontenac. Il ne faut pas oublier non plus la possibilité de faire de la traîne sauvage et le réseau de 70 kilomètres de pistes de ski de fond déjà accessible.

Cette situation n'a pas manqué de faire dire au député Corriveau, critiqué par certains pour l'octroi

d'une telle subvention, que chacun y trouverait son compte et que la région de l'Amiante se devait de développer une vocation touristique régionale au développement de laquelle le gouvernement fédéral n'hésiterait pas à souscrire.

Si, comme le déclarait le président Leblond, Adstock n'a pas encore la capacité de recevoir adéquatement des flots de skieurs, il y a fort à parier qu'on ne tardera pas à développer Adstock de façon à y arriver dans le plus bref délai.

LE FOYER DE CULTURE POPULAIRE

Cherchez-vous un moyen de vous distraire, de rencontrer des gens, d'apprendre des techniques diverses? Alors, appelez-nous au 563-5959, ou venez nous voir au 187, rue Laurier.

Le Foyer de Culture Populaire inc. est un organisme à but non lucratif qui offre des ateliers divers aux gens de tout âge (16 à 80 ans).

Le début des ateliers se fera dans la semaine du 16 janvier et se poursuivra pendant douze semaines, au coût de \$15,00 par atelier.



Un chasse-neige, une camionnette et un camion entrent en collision: 3 blessés

ST-LOUIS DE BLANDFORD (DG) - La circulation sur la Trans-Canadienne en direction de Montréal a été perturbée pendant trois heures hier matin à la suite d'un accident spectaculaire impliquant deux camions de la voirie et un camion remorque Sealtest. Les conducteurs des trois véhicules ont été blessés.

Le télescopage s'est produit vers 8 heures 40 à la hauteur du rang 2 de St-Louis de Blandford, à 40 kilomètres au nord-ouest de Victoriaville, sur un tronçon droit de la Transcanadienne. Selon les premières constatations le conducteur du camion remorque aurait perdu la maîtrise de son véhicule après s'être assoupi.

L'accident s'est produit alors qu'un chasse-neige du ministère des transports dégageait le bord de la chaussée. Ses arrières étaient protégés par une camionnette de la voirie munie d'une flèche d'avertissement qui était stationnée derrière la déneigeuse. Soudain, un lourd camion remorque, qui transportait des produits laitiers, a surgi et embouti la camionnette et l'a propulsé, 80 mètres plus loin, sur le terre-plein. Poursuivant sa course folle, le camion remorque a été écrasé lourdement contre l'arrière du chasse-neige qui s'est immobilisé dans le banc de neige.

Début d'incendie

N'eut été de la célérité des agents de la SQ



(Photo La Tribune par Doris Giroux)

Le chasse-neige du service de la voirie était occupé à dégager les abords de la chaussée lorsqu'il a été percuté par un camion remorque Sealtest qui venait de propulser dans le décor une camionnette du ministère des Transports.

d'Arthabaska qui ont rapidement maîtrisé un début d'incendie l'accident aurait pu connaître une fin encore plus tragique. Les conducteurs des trois engins ont été blessés; celui qui était dans la camionnette a dû même être transféré au CHU de Sherbrooke devant la gravité de ses blessures. Il s'agit de M. Pierre Blanchette, 41 ans, de Parisville. Les deux autres conducteurs, qui ont été traités pour des blessures mineures à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, sont M. Michel Pinette, de Victoriaville, qui pilotait la déneigeuse et M. Allyson Roy, de Montréal, qui était au volant du camion remorque. Les véhicules impliqués sont des pertes totales.

A la suite de l'impact, la Transcanadienne était jonchée de débris mécaniques, de tôle, d'huile et de gaz. Pour éviter d'autres tragédies, les agents de la SQ ont détourné la circulation de la voie est-ouest de la Transcanadienne pendant près de trois heures en invitant les automobilistes à emprunter le deuxième rang de St-Louis de Blandford.

Selon les prévisions budgétaires Paroisse de Disraéli: les revenus diminueront de 32,044 \$ en 1984

DISRAËLI PAROISSE (GG) - La municipalité de la paroisse de Disraéli a rendu public ses prévisions budgétaires pour l'année 1984.

Ces prévisions stipulent que le total des revenus en 1984 sera inférieur à l'estimation faite en 1983. Celle-ci était de 214,741 \$ et celle de 1984 est de 182,697 \$, une diminution de 32,044 \$.

Ces revenus comprennent les revenus de sources locales où l'estimation de 1983 (10,383 \$) est inférieure de 2,816 \$ au budget 1984 (13,200 \$); les services rendus à d'autres municipalités estimés à 2,609 \$, pour 1984 en sont rendus à 500 \$ donc une diminution de 2,109 \$.

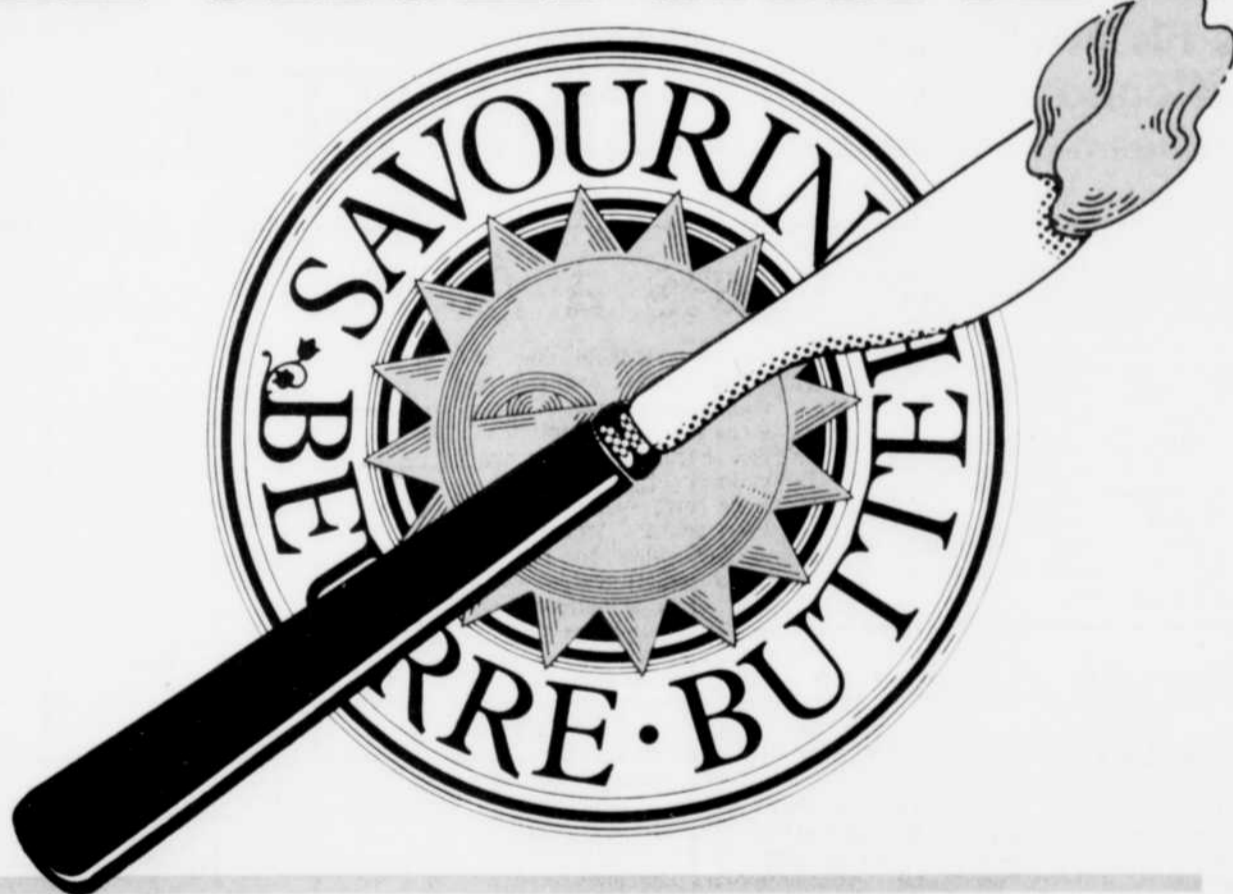
Les autres services rendus estimés en 83' à 82 \$ diminués aussi à 60 \$ pour une différence de 22 \$; les autres revenus de sources locales baissés de 2,409 \$ car le budget en 84' sera de 5,700 \$ pour des prévisions 83' de 8,109 \$ et les transferts conditionnels dont l'estimation était de 63,325 \$ pour une baisse à 31,325 \$ donc une diminution de 32,000 \$.

Ce que l'on remarquera est que seul les revenus de sources locales ont augmentés dans cette partie du budget.

Dans la deuxième partie des prévisions budgétaires, i.e. les dépenses, nous remarquons que selon l'estimation de 1983, le total des dépenses sera diminué à 9,361 \$. I.E. que l'estimation 83' était de 192,058 \$ et le budget 1984 est de 183,697 \$. Cette partie comprend: L'administration générale fixée en 83' à 50,835 \$ pour un surplus en 84' de 2,614 \$ car le budget 84' prévoit 53,450 \$; la sécurité publique dont l'estimé 83' (2,333 \$) fut augmenté à 6,600 \$ en 84' pour une différence de 4,266 \$; le transport routier en 83' (93,522 \$) et fixé en 84' à 76,472 \$ une diminution de 17,050 \$; l'hygiène du milieu augmenté de 620 \$ vue que l'estimation était de 19,304 \$ et la prévision est de 19,925 \$; l'urbanisme & mise en valeur du territoire diminué de 4,746 \$ (83': 8,246 \$ et 84': 3,500 \$); Les loisirs et Culture augmenté de 1,350 \$ (83': 3,650 \$ et 84': 5,000 \$); les autres activités augmentées aussi de 2,480 \$ (83': 9,419 \$ et 84': 11,900 \$) et enfin les autres dépenses augmentées de 1,103 \$ (83': 4,746 \$ et 84' 5,850 \$).

Dans le cas des dépenses, la municipalité a diminué seulement le transport routier et l'urbanisme & mise en valeur.

LE CHOIX GAGNANT



D'abord et avant tout, on y gagne au goût: Savourin est la crème des beurres! Or vous savez qu'on reconnaît un grand beurre à la fraîcheur de la crème dont il provient. Savourin vous est offert en trois délicieuses variétés — salé, semi-salé, non-salé — pour satisfaire tous les goûts!

C'est donc dire qu'avec Savourin, vous êtes gagnant sur toute la ligne!

Et puisqu'on parle de gagnant, mentionnons que c'est le 16 décembre dernier qu'avait lieu le tirage des 30 fous micro-ondes Sanyo, d'une valeur de 730 \$ chacun. Voici la liste des 30 heureux gagnants de l'offre Savourin:

1. Céline PINEAU, Ste-Foy
2. Rita LEGRAND, Montréal
3. Diane LACROIX, Les Becquets
4. Gilles COSSETTE, Montréal
5. Jeanne PELLETIER, Rivière-du-Loup
6. Gisèle LALANDE, Lachine
7. Louise C. MASSÉ, Québec
8. Suzanne LAMMENS, Mascouche

9. M. PAQUETTE, Laval
10. Rose-Aimée BELLAVANCE, Rimouski
11. Pierrette MARCOUX, Beauport
12. Lucette PELLETIER, Montréal
13. Louise MESSIER, Montréal
14. Diane AYOTTE, Proulxville
15. Julienne MILLETTE, Sherbrooke
16. Rodolphe CÔTE (Mme), Candiac
17. Janine TANGUAY, Lauzon
18. F. OUELLETTE, Neufchâtel
19. Jacqueline LORTIE, Ste-Foy
20. Guy LE COURS (Mme), Longueuil
21. Lyette LAMOUREUX, Mont-Royal
22. L. DESMARAIS, Lasalle
23. France LACOURSIÈRE, Mascouche
24. Marie-Andrée PARÉ, Ste-Thérèse
25. Jocelyne SMITH, Ste-Julie
26. Ginette DUPONT, Rivière-du-Loup
27. Jeannine BLOUIN, Gatineau
28. Fleurette MAYRAND, Lachute
29. Ginette RICARD, Limbour
30. Gilles S. SAULNIER, Carignan



SAVOURIN
SAVOUREZ-LE À VOTRE GOÛT

La mort de Gordon Young: pas d'enquête de la Commission de police

DRUMMONDVILLE - La Commission de police du Québec ne tiendra pas d'enquête publique sur la mort de Gordon Young, 34 ans, de Drummondville, abattu par la police municipale le 17 mai 1983.

C'est l'assurance qui vient de donner au directeur J. Marcel LeFebvre, quatre membres de la commission de police du Québec.

MM. Raymond Boily, Réjean Breault, Yves Pouliot (ex-directeur de la police de Drummondville), et Roger Gosselin.

Les signataires entérinent les conclusions de l'enquête du coroner Michel Durant, tenue au palais de justice de Drummondville le 7

juin, à la suite du rapport fait par leur représentant sur place, M. Pierre Gourdeau. Pour la commission de police, "aucune fait

reprochable de la part des policiers concernés n'a été signalé à la commission" à la suite de l'enquête du coroner.

C'est pourquoi la Commission en est venue à la conclusion qu'il n'y a pas matière à la tenue d'une enquête publique de la part de ses services et que le présent dossier est considéré comme clos.

Longue attente à l'urgence de l'hôpital Ste-Croix

Situation en voie de se résorber

— le directeur Roch Beaudet

par Gérald Prince

DRUMMONDVILLE - La direction de l'hôpital Ste-Croix a confirmé hier que des gens ont dû attendre quatre heures, cinq heures et même davantage à la clinique d'urgence de l'hôpital. "Mais cette situation est en voie de se résorber, si ce n'est complètement fait depuis deux ou trois jours", a précisé M. Roch Beaudet, directeur de l'hôpital Ste-Croix.

M. Beaudet réagissait à des informations soumises à la Tribune. Ces informations soulignaient notamment que des gens avaient attendu à la clinique d'urgence jusqu'à dix heures avant de se faire traiter au début de la présente semaine.

M. Beaudet impute cette situation à l'achalandage coutumier d'après les fêtes. Les gens manquent de prévoyance et arrivent tous en même temps après le Jour de l'an pour se faire traiter, souvent pour des malaises qui se soignent en clinique privée ou par le médecin de famille.

Les personnes qui se présentent à la clinique d'urgence sont classées en trois groupes: les cas urgents, les semi-urgents et les pas urgents. M. Beaudet reconnaît qu'il y a eu diminution du nombre de médecins à l'urgence, mais qu'on tient compte des cas urgents et semi-urgents dans l'affectation du personnel.

Les cas non-urgents sont effectivement soumis à de longues attentes: en temps normal, ce peut être deux ou trois heures; en période d'achalandage, cela peut doubler et même tripler.

La responsabilité de l'institution, c'est de fournir des soins d'urgence, précise M. Beaudet, qui soutient que tous ces cas sont traités en priorité et avec célérité. Quant aux autres, ils doivent prendre patience ou s'organiser autrement.

Cependant, note M. Beaudet, la situation s'est améliorée ces derniers jours et présentement, on note aucun retard significatif à l'urgence.

La diminution du nombre des mé-

decins à l'urgence se veut une mesure pour rationaliser le service de

Important réaménagement depuis le premier janvier à l'urgence

— Dr Jean-Claude Fortin

DRUMMONDVILLE (GP) - Le Dr Jean-Claude Fortin, président du conseil des médecins, a confirmé hier à la Tribune qu'un important réaménagement s'est fait depuis le premier janvier à la clinique d'urgence de l'hôpital Ste-Croix.

Ces changements, qui ont été consentis par les médecins eux-mêmes, comportent une réduction d'heures de présence des médecins en même temps à la salle d'urgence, passant de 36 à 30 heures par jour. De plus, les

seuls les cas urgents soient référés à l'urgence.

médecins travaillent sur des quarts de quatre heures au lieu de huit heures, ce qui a amené une redistribution des horaires. Ces changements, reconnaît le Dr Fortin, influent sur l'attente des personnes qui viennent se faire traiter pour des cas moins urgents et même pas urgents de tout. Le président du conseil des médecins remarque que les changements ont été rendus nécessaires pour pallier à certaines pertes d'effectifs chez les mé-

Gordon Young avait été abattu par deux agents de la police de Drummondville vers 5 heures 20 du matin, dans le parc Woodvatt, une couple d'heures après qu'une tentative de vol par effraction ait été signalée au Manoir Drummond, situé tout près.

Young avait été cerné par la police et, alors qu'il avait été interpellé, est sorti d'un buisson en faisant mine de brandir une arme vers les policiers. Ces derniers ont riposté, atteignant Young à la tête.

Abattu



(Photo La Tribune par Gérald Prince)

En accrochant la série de fils, le camion a causé des dommages de quelques milliers de dollars, surtout aux lignes téléphoniques. L'incident, qui n'a pas fait de blessé, s'est produit vers 8 heures 30. Sous l'impact, les fils téléphoniques ont résisté, mais les fils électriques se sont rompus.

LUNDI JOUEZ et GAGNEZ \$3,075

VOIR LA PAGE A8 DANS LA TRIBUNE DE LUNDI

Des fils électriques et téléphoniques arrachés par un camion

DRUMMONDVILLE (GP) - Un camionneur a causé toute une émoi hier matin, quand la benne arrière de son véhicule, qu'il avait apparemment oublié de faire descendre, s'est accrochée dans des fils téléphoniques et électriques.

L'incident, qui n'a pas fait de blessé, s'est produit vers 8 heures 30. Sous l'impact, les fils téléphoniques ont résisté, mais les fils électriques se sont rompus, provoquant des bruits et des lueurs spectaculaires.

Le camion, qui venait de décharger de la neige, sortait de la cour du restaurant A et W, sur le boulevard St-Joseph quand l'incident s'est produit. Plusieurs centaines de familles ont été privées de courant avant l'intervention des équipes d'urgence d'Hydro-Québec et le service téléphonique a été perturbé.

Essence dans les égouts à Acton-Vale

ACTON-VALE - A la suite de plaintes émanant d'une trentaine de contribuables, la police et les pompiers d'Acton-Vale et le ministère de l'Environnement ont cherché et trouvé l'origine de senteurs d'essence qui s'étaient répandues dans le quartier centre.

On a découvert qu'une station-service, sise à l'intersection Daigneault et Boulay, laissait échapper de l'essence dans les égouts de la ville, ce qui provoquait des odeurs et occasionnait des risques d'incendie et d'explosion.

Après avoir constaté la source du danger, l'entreprise pétrolière a fait changer des citernes hier et le tout revient lentement à la normale.

Incendie maîtrisé

DRUMMONDVILLE - Grâce à la rapidité de leur intervention, les pompiers de Drummondville ont réussi à limiter les dégâts attribuables à un incendie, tard en soirée jeudi soir.

Le feu, attribuable à une défectuosité électrique, s'était déclaré au sous-sol, au domicile de la famille Gérard Hamel, au 505 boulevard Lemire. Les pompiers ont réussi, en moins de deux heures, à contrôler le sinistre et réduire les dommages.

Légère hausse du millin

ST-GERMAIN PAROISSE - Revenus et dépenses s'élèveront à 186,535 \$, soit une diminution d'environ 4,500 \$ par rapport à l'an dernier, mais il y aura tout de même une légère hausse de la taxe foncière qui passera de 0,22 \$ à 0,25 \$ les 100 \$ d'évaluation. Cette hausse est attribuable à la prévision de l'amélioration de certains services municipaux. On a de plus procédé à l'intermunicipalisation du service de l'enlèvement des ordures avec St-Germain Village et c'est à M. Jean-Paul Blanchard, de Grantham-Ouest, que le contrat a été adjugé.

COMMERCE ET SECRETARIAT COURS A TEMPS PARTIEL

(Jour & Soir)

COURS	NOMBRE D'HEURES	JOUR	LIEU DE COURS
Dactylographie	60	Lundi et merc. soir	St-Michel
Dactylographie	60	Mardi et jeudi soir	St-Michel
Dactylographie	60	Lundi et merc. soir	Le Ber
Sténographie	75	Mardi et jeudi soir	St-Michel
Organisation de bureau et classement	60	Mardi et jeudi soir	St-Michel
Français grammatical et commercial	60	Mardi et jeudi soir	St-Michel
Matières médicales	45	Lundi et merc. soir	St-Michel
Tenue de livres	60	Lundi et merc. soir	St-Michel
Tenue de livres	60	Mardi et jeudi soir	St-Michel
Traitement de textes	75	Lundi et merc. soir	St-Michel
Traitement de textes	75	Mardi et jeudi soir	St-Michel
Traitement de textes	75	Lundi et Merc. soir	Le Ber
Traitement de textes	75	Mardi et jeudi soir	Le Ber
Efficacité au secrétariat	21	Mardi et jeudi soir	St-Michel
Gestion du temps	15	Mardi et jeudi soir	St-Michel

N.B. Tous ces cours seront aussi offerts durant le jour. L'horaire vous sera communiqué lors de votre inscription. Ces cours sont offerts en collaboration avec la C.E.I.C. et la C.F.P.

Frais d'admission: 8,00\$ du 15 HEURES DE COURS

Autres coûts: Dans certains cours, un dépôt remboursable de dix (10) dollars ou vingt (20) dollars est exigé pour les volumes.

INSCRIPTION

Dates: 10 - 11 - 12 et 13 JANVIER 1984
Heures: 14:00 h à 18:00 h et 19:00 h à 21:00 h
Endroit: Centre St-Michel 131 ouest, rue King Sherbrooke

la commission scolaire régionale de l'estrie

EDUCATION DES ADULTES CENTRE ST-MICHEL 131 OUEST, RUE KING SHERBROOKE (QUÉBEC) TÉL.: 565-3883

Le service **PHARMAPRIX SUPER AUBAINES DU DIMANCHE**

8 JANVIER 1984

AMPOULES PHARMAPRIX

40, 60 ou 100 watts Pqt de 2

Bas prix de tous les jours 99c

69¢ pqt

SHOPPERS DRUG MART **Ampoules** EPARGNEZ 30¢

DÉBARBOUILLETES

POUR BÉBÉS PHARMAVIE

Format de 40

Bas prix de tous les jours 2.19

1.59 ch.

40 DÉBARBOUILLETES POUR BÉBÉS EPARGNEZ 60¢

25% de rabais

SUR TOUS LES BAS-CULOTTES PHARMAVIE

POUDRE POUR BÉBÉS PHARMAVIE

400 g

Bas prix de tous les jours 2.69

EPARGNEZ 70¢

1.99 ch.

SHAMPOOING PHARMAVIE ANTI-PELLICULES

300 mL

Bas prix de tous les jours 2.99

EPARGNEZ 1.00

1.99 ch.

SAVON DE BEAUTÉ PHARMAVIE

4 x 90 g

Bas prix de tous les jours 1.19

EPARGNEZ 20¢

99¢ pqt

HUMIDIFICATEUR NO. 448 PHARMAVIE

7,6 litres

Bas prix de tous les jours 32.99

EPARGNEZ 8.00

24.99 ch.

DISSOLVANT DE VERNIS À ONGLES PHARMAVIE

114 mL

Ordinaire ou au citron

Bas prix de tous les jours 1.49

EPARGNEZ 50¢

99¢ ch.

Nos magasins du Carrefour Laval et des Promenades St-Bruno sont fermés le dimanche. Prix en vigueur le dimanche 8 janvier 1984 seulement. Nous nous réservons le droit de limiter les quantités jusqu'à épuisement du stock. NOUS NE VENDONS PAS AUX MARCHANDS